



Liste de contrôle pour votre inscription au PPD de l'Université d'Ottawa

Ce que vous devez faire avant de vous inscrire:

Bien remplir tout le formulaire d'inscription

Communiquer avec le Centre étudiants de common law si vous avez besoin d'accommodement

Prendre le temps de bien réfléchir avant de décrire le type de carrière que vous aimeriez entreprendre (à la deuxième page du formulaire d'inscription)

Signer la deuxième page du formulaire d'inscription

Lire attentivement et signer l'annexe A

Lire attentivement et signer l'annexe B

Lire attentivement et signer l'annexe C

Ce que vous devez nous envoyer:

Votre formulaire d'inscription rempli et signé y compris les annexes A, B et C

Votre CV en français et en anglais

Votre relevé de notes de vos études en droit

Une courte biographie de vous-même concernant notre cheminement professionnel et les domaines de droit qui vous intéressent (entre 100 et 400 mots)

Une photo de vous pour le site web interne du cabinet simulé du PPD

La date limite pour vous inscrire est le 30 juin 2017



Formulaire d'inscription 2017-2018

Renseignements personnels du (de la) candidat(e)					
M. Mme	Prénom(s)				
	Nom de famille				
Date de naissance		(jj/mm/aaaa)			
Langue maternelle		Français Anglais Autre (précisez)			
Pays de naissance					
Statut au Canada		Citoyen (ne) Résident(e) permanent(e) Réfugié(e) au sens de la Convention Visa diplomatique Permis d'étude Autre (précisez)			
Coordonnées					
Adresse du domicile permanent		No. et rue		App.	
		Ville		Province	
		Pays		Code postal	
		Courriel			
Adresse de correspondance		Indiquez l'adresse ci-dessus (ou veuillez remplir les cases ci-dessous)			
		No. et rue		App.	
		Ville		Province	
		Pays		Code postal	
Téléphone		Domicile		Cellulaire	
Courriel					
Examens d'admission du processus d'accès à la profession					
Avez-vous déjà rédigé vos examens du Barreau ?		Examen d'avocat plaidant	Oui Non → Quand prévoyez-vous les passer (jj/mm/aaaa) ?		
		Examen de procureur	Oui Non → Quand prévoyez-vous les passer (jj/mm/aaaa) ?		
Dans quelle langue avez-vous rédigé ou prévoyez-vous rédiger vos examens ?			Français Anglais		
Études antérieures					
Université/collège	Lieu	Diplôme obtenu	Langue d'étude	Années d'études	
Avez-vous effectué vos études de droit en français (au moins 75 % des cours en français) ?		Oui Non → Les candidats n'ayant pas effectué leurs études de droit en français doivent réussir un examen de langue française afin d'être admis au PPD en français			

Accommodement

Avez-vous besoin de mesures d'accommodement pour des motifs liés au *Code des droits de la personne* (p. ex. un handicap, votre état familial, etc.) ?

Non

Oui → Les candidat(e)s ayant besoin d'accommodement doivent communiquer avec le Centre étudiant de common law avant le 1^{er} août 2017 afin d'obtenir une évaluation des mesures d'accommodement appropriées durant le PPD.

Téléphone : 613-562-5794 Courriel : clawacad@uottawa.ca

*** Si vous ne communiquez pas avec le Centre avant cette date, le PPD ne peut garantir les mesures d'accommodement dont vous avez besoin ou que vous demandez après le début du PPD.**

Préférences concernant le stage

Domaines de droit

Commercial

Contentieux civil

Famille

Immobilier

Travail/emploi

Administratif

Pénal

Testaments et successions

Autre (précisez) :

Types d'employeurs

Cabinet juridique

Clinique juridique

Cour de justice

Syndicat

Gouvernement

Autre (précisez) :

Ville(s)/régions (en Ontario)

Décrivez, en quelques paragraphes, le type de carrière en droit que vous aimeriez entreprendre.

Note : Le PPD utilisera ce texte lors du processus de jumelage pour les stages. Il est fortement recommandé de bien réfléchir avant de répondre à cette question et de vous efforcer de produire un texte de qualité.

Veillez joindre une copie de votre CV en français et en anglais et nous faire parvenir une copie de votre relevé de notes avant le 30 juin 2017

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont complets et exacts

Signature :

Date :

Inscrivez un « x » dans la case si vous remettez ce formulaire par voie électronique.

Ce « x » représente votre signature.

Prière de remplir ce formulaire, de signer les documents annexes, et de remettre le tout d'ici le 30 juin 2017 par courriel à pratiquezledroit@uottawa.ca

ANNEXE A

Renseignements à l'égard du Programme de pratique du droit («PPD»)

Renseignements généraux

1. Les candidat(e)s du PPD ne sont pas admissibles pour des bourses ou des prêts du Régime d'aide financière aux étudiant(e)s de l'Ontario. Cependant, les candidat(e)s peuvent demander une continuation de l'exemption des intérêts sur leurs prêts actuels pour la durée du Volet formation du PPD (automne 2017).
2. Les candidat(e)s sont responsables de se trouver leur propre logement lors du PPD (tant durant le Volet formation que durant le Volet stage). Les candidat(e)s ne sont pas admissibles à habiter dans les résidences de l'Université d'Ottawa. Cependant, le Service du logement de l'Université d'Ottawa peut aider aux candidat(s) à se trouver un logement.
3. Étant donné que plusieurs stages se dérouleront à l'extérieur d'Ottawa, il est recommandé de signer un bail d'une durée de seulement quatre mois durant le Volet formation.

Volet formation (automne 2017)

1. Les candidat(e)s sont tenu(e)s de respecter le Code de déontologie du Barreau du Haut-Canada (BHC), les politiques de l'Université d'Ottawa et les politiques du PPD en tout temps. La Direction du PPD accorde une place très importante au comportement professionnel des candidat(e)s. Tout manquement au Code de déontologie, aux politiques de l'Université d'Ottawa et/ou aux politiques du PPD pourrait mener à une expulsion du PPD.
2. Le PPD est un programme à temps plein. Les attentes à l'égard des candidat(e)s sont semblables à celles qui prévalent en milieu de travail. Les candidat(e)s doivent ainsi être présent(e)s tous les jours, du lundi au vendredi, à 9 h à 17 h (et parfois dès 8 h 30 et jusqu'à 17 h 30). Comme dans tout milieu professionnel, les candidat(e)s doivent souvent travailler le soir et la fin de semaine.
3. Un(e) candidat(e) ne peut s'absenter que pour des motifs justifiés, par exemple, pour des motifs médicaux ou pour des motifs personnels sérieux. Les candidat(e)s qui s'absentent ou qui se présentent en classe en retard sans justification seront pénalisés et risquent d'être expulsé(e)s du PPD. Les candidat(e)s qui remettent leurs travaux en retard sans motifs justifiés seront aussi pénalisé(e)s.
4. Il est fortement recommandé de rédiger les examens du BHC avant de commencer le Volet formation du PPD. Le PPD n'accordera aucun congé aux candidat(e)s du PPD pour étudier pour leurs examens du BHC durant le Volet formation.
5. Un(e) candidat(e) qui ne répond pas aux exigences du Volet formation peut être expulsé(e) du PPD à tout moment.
6. Aucune forme de plagiat ou de fraude ne sera tolérée. Bien que le travail en groupe soit parfois autorisé, chaque candidat(e) est responsable de produire son propre travail. Le plagiat et la fraude pourraient mener à l'expulsion du PPD.
7. Le français est la langue de travail du PPD de l'Université d'Ottawa. Toutes les activités et les évaluations se feront en français.
8. Les candidat(s) qui n'ont pas effectué leurs études de droit en français (plus de 75 % des cours en français) doivent réussir un examen de compétence linguistique avant d'être admis(es) au PPD de l'Université d'Ottawa.

9. Le PPD accorde beaucoup d'importance à la qualité de la langue. Les candidat(e)s doivent démontrer qu'ils et elles peuvent bien communiquer en français oralement et par écrit afin de réussir le Volet formation.
10. Le PPD accorde aussi beaucoup d'importance à bonne gestion du temps. Les candidat(e)s qui ne respectent pas les échéances fixées et/ou qui se présenter en classe tardivement sera expulsé(e)s du PPD.

Volet stage (printemps 2018)

1. Les candidat(e)s du PPD obtiendront leurs stages par le biais d'un processus de jumelage et non par un concours ouvert. Les candidat(e)s qui préfèrent participer à un concours ouvert pour obtenir leur stage devraient opter de faire le stage traditionnel (« *articling* ») au lieu du PPD comme voie d'accès au BHC.
2. Les candidat(e)s doivent participer au processus de jumelage de bonne foi et déployer tous les efforts nécessaires et raisonnables en vue d'obtenir un stage. Un(e) candidat(e) qui ne déploie pas tous les efforts nécessaires et raisonnables en vue d'obtenir un stage sera exclu du processus de jumelage pour tous les autres stages offerts par le PPD et sera responsable de trouver son propre stage qui devra être approuvé par la direction du PPD.
3. Lors du processus de jumelage, le PPD tentera de tenir compte des préférences des candidat(e)s quant aux domaines de droit et lieux de stage. Cependant, les candidat(e)s doivent être disposé(e)s à œuvrer dans tous domaines de droit et à déménager ou se déplacer à l'extérieur de la région d'Ottawa ou de leurs lieux de résidence pour effectuer leurs stages. Les stages du PPD se retrouvent dans des milieux situés dans tous les coins de l'Ontario et dans une variété de domaines de droit.
4. Lors du processus de jumelage, les candidat(e)s doivent accepter la première offre qu'ils ou elles reçoivent d'un employeur. Un(e) candidat(e) qui refuse une offre de stage sera exclu du processus de jumelage pour tous les autres stages offerts par le PPD et sera responsable de trouver son propre stage qui devra être approuvé par la direction du PPD.
5. Le PPD ne peut garantir un stage à un(e) candidat(e). La responsabilité ultime d'obtenir un stage relève de chaque candidat(e) et la décision ultime d'offrir un stage à un(e) candidat(e) relève de l'employeur.
6. Les stages du PPD commencent au début janvier 2018 et se terminent à la fin avril 2018. Tous les stages sont à temps plein.
7. Les candidat(e)s du PPD n'ont pas droit à du temps de vacances de surplus afin d'étudier en vue de leurs examens du BHC.

J'ai lu et je comprends les renseignements ci-dessus.	
Signature :	Date :
Inscrivez un « X » dans la case si vous remettez ce formulaire par voie électronique. Ce « X » représente votre signature.	

Prière de remplir le formulaire d'inscription, de signer les documents annexes, et de remettre le tout d'ici le 30 juin 2017 par courriel à pratiquezledroit@uottawa.ca

ANNEXE B

Entente du Programme de pratique du droit (« PPD »)

Le « PPD » désigne un programme administré par l'Université d'Ottawa, et plus spécifiquement par la Faculté de droit, Section de common law, au nom du Barreau du Haut-Canada (« BHC ») en tant que programme d'accès à la profession du BHC, conformément aux exigences énoncées dans la *Loi sur le Barreau*, L.R.O. 1990, ch. L.8 et aux Politiques relatives au processus d'accès à la profession et leurs amendements.

1. En contrepartie de l'acceptation de ma demande d'admission au Programme de pratique du droit (« PPD ») de l'Université d'Ottawa, j'accepte les conditions de participation suivantes :
2. Je m'engage à respecter et à appliquer :
 - a. Les politiques du PPD;
 - b. Les politiques et les procédures de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa;
 - d. Les lois et les règlements du BHC ; et
 - c. Le Code de déontologie du BHC.
3. Je comprends que le PPD conservera les droits d'auteur sur tout le matériel pédagogique du PPD qui m'a été fourni. Ce matériel pédagogique ne servira qu'à mon usage exclusif pour ma formation durant le PPD.
4. Je m'engage à ne pas emprunter, donner ou vendre à des candidat(e)s actuel(le)s ou futur(e)s, ou à toute autre personne, le matériel pédagogique du PPD ou mes travaux effectués pendant ma participation au PPD.
5. Je suis responsable de tout le travail que j'accomplis dans le cadre du PPD. Je m'engage à ne produire et à ne remettre que des travaux originaux et à ne pas emprunter des textes, de façon intégrale ou en partie, d'un(e) autre candidat(e) ou d'une autre personne.
6. Si je participe ou j'assiste au plagiat d'un(e) autre candidat(e) de quelque façon, directement ou indirectement, je pourrais être assujéti(e) à des mesures disciplinaires du PPD et/ou du BHC.
7. Le PPD ne tolérera, en aucune circonstance, le plagiat et le manque de professionnalisme de la part des candidat(e)s. Si un(e) candidat(e) est reconnu(e) coupable de plagiat ou de manque de professionnalisme, cela pourrait entraîner une enquête, une suspension, un échec au programme, une expulsion du PPD ou d'autres mesures disciplinaires que le PPD pourrait déterminer, ou encore une enquête et des mesures disciplinaires du BHC.

J'ai lu et j'accepte les conditions ci-dessus.	
Signature :	Date :
Inscrivez un « X » dans la case si vous remettez ce formulaire par voie électronique. Ce « X » représente votre signature.	

Prière de remplir et de signer le formulaire d'inscription et ces annexes et de remettre le tout d'ici le 30 juin 2017 par courriel à pratiqueledroit@uottawa.ca

ANNEXE C - Renseignements personnels

Le terme « renseignements personnels » comprend nom, coordonnées, CV, lettres de présentation, relevé de notes, rétroaction des enseignants-praticiens et/ou toutes autres personnes impliquées dans la création et la mise en œuvre du PPD, rétroaction des employeurs, et travaux des candidat(e)s

- 1) J'autorise la collecte, l'utilisation, la divulgation et la communication de mes renseignements personnels par le PPD et/ou le BHC pour les raisons suivantes :
 - a) faciliter l'administration du PPD, y compris le processus de demande d'admission au PPD, l'administration du PPD, ma participation au PPD, l'utilisation de logiciel et de ressources informatiques, et pour les suivis et les évaluations de ma performance au PPD;
 - b) prévenir, détecter, sanctionner ou rapporter des comportements qui contreviennent aux obligations professionnelles, à l'intégrité professionnelle et à l'intégrité scolaire ; et fournir des éléments de preuve concernant des comportements qui contreviennent aux obligations professionnelles, à l'intégrité professionnelle, et à l'intégrité scolaire;
 - c) aviser le BHC de tout comportement non professionnel du candidat, ou manque d'intégrité professionnelle ou académique de celui-ci;
 - d) fournir des éléments de preuve concernant des comportements qui contreviennent aux obligations professionnelles, à l'intégrité professionnelle, et à l'intégrité scolaire.
 - e) l'évaluation de rendement du(de la) candidat(e) lors du Volet formation et du Volet stage;
 - f) faciliter l'administration du PPD;
 - g) régir le processus de jumelage de stages;
 - h) communiquer avec des employeurs afin d'évaluer le rendement lors du stage;
 - i) à mes enseignants-praticiens et évaluateurs, afin de faciliter l'administration du PPD et pour des fins pédagogiques;
 - j) évaluer et améliorer le PPD.
- 2) Je comprends que tous les documents qui divulguent mon identité seront communiqués uniquement à des individus et organismes tenus de conserver ces renseignements à titre confidentiel, tel qu'établi dans l'entente avec le PPD et/ou le BHC et par les lois provinciales applicables.
- 3) J'autorise l'utilisation de ma voix, de mon image ou d'une vidéo de ma personne qui pourraient être prises pendant les évaluations ou les activités du PPD, par des appareils numériques et/ou d'enregistrement sonore. Ces images et/ou sons seront réservés à l'usage exclusif du PPD et du BHC afin d'évaluer la performance des candidats, de former les évaluateurs, ainsi qu'à des fins promotionnelles du PPD.
- 4) Je renonce à mon droit d'être rémunéré(e) et à mon droit de propriété sur ces photos, ces enregistrements, ou ces vidéos.

J'ai lu et j'accepte les conditions ci-dessus.	
Signature :	Date :
Inscrivez un « X » dans la case si vous remettez ce formulaire par voie électronique. Ce « X » représente votre signature.	

Prière de remplir et de signer le formulaire d'inscription et ces annexes et remettre le tout d'ici le 30 juin 2017 par courriel à pratiquezledroit@uottawa.ca